

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Palais des Ducs - Travaux de rénovation de la sécurité « incendie » - Troisième tranche - Désignation du maître d'oeuvre - Ajustement du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle

M. Julien, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 19 décembre 2005, 26 juin 2006 et 19 mai 2008, le Conseil Municipal m'a autorisé à lancer la procédure relative, d'une part, à la première tranche des travaux de rénovation de la sécurité « incendie » du Palais des Ducs, estimée à 420 000 € TTC, d'autre part, à la deuxième tranche de ces travaux, estimée à 300 000 € TTC, par voie d'appel d'offres, étant précisé que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération avait été évalué provisoirement à 900 000 € TTC.

Il est proposé aujourd'hui de réaliser la troisième tranche de travaux, estimée à 400 000 € TTC, qui concernerait les bâtiments A, E, J, K, L et N.

Les travaux comporteraient :

- le remplacement du système de sécurité (câblage et détecteur),
- la mise en sécurité, par des travaux de compartimentage, notamment la pose de cloisons et portes coupe-feu,
- l'installation de dispositifs de désenfumage réglementaire de certains locaux.

Leur maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'ajuster le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, en le portant de 900 000 € TTC, valeur décembre 2005, à 1 208 000 € TTC, valeur décembre 2009.

Cette augmentation s'explique par :

- première tranche : l'ajustement des travaux à 420 000 € TTC au lieu de 300 000 € TTC initialement prévus par délibération du 26 juin 2006, afin de réaliser les travaux d'installation du PC sécurité ; il a également été conclu un avenant avec la société Lorrillard pour la réalisation de prestations complémentaires à hauteur de 22 206,47 € TTC, avenant qui a fait l'objet de la délibération du

6 novembre 2006 ; enfin, il s'est avéré nécessaire de mettre en place une armoire à clé électronique d'un montant de 21 676,72 € TTC ; l'ensemble de ces travaux représente une dépense de 463 883,19 € TTC ;

- deuxième tranche : initialement prévu à 300 000 € TTC, le résultat de l'appel d'offres a fait apparaître une augmentation de 25 000 € TTC par rapport à l'estimation initiale ; il a été également conclu des décisions de poursuivre pour un montant de 18 303,42 € TTC soit 6% du montant des travaux ; le montant total de ces derniers s'élève donc à 343 303 € TTC ;
- troisième tranche : le montant des travaux est estimé à 400 000 € TTC.

Compte tenu du montant des crédits inscrits au budget primitif 2010 de 200 000 € TTC, la réalisation de cette troisième tranche sera répartie sur 2010 et 2011.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider de confier la maîtrise d'oeuvre de la troisième tranche des travaux de rénovation de la sécurité « incendie » du Palais des Ducs aux services techniques municipaux ;
- 2- décider de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 900 000 € TTC, valeur décembre 2005, à 1 208 000 € TTC, valeur décembre 2009 ;
- 3- dire que le financement des travaux sera assuré sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2010 et à inscrire au budget de l'exercice 2011 ;
- 4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 5102140



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

5 FEV. 2010

